

PRÉPARER L'AVENIR D'UN PAYS

avec les enfants et les jeunes

PLANS D'ACTION NATIONAUX EN FAVEUR DE L'ENFANCE

élaborés avec la participation des enfants et des jeunes

GUIDE SOMMAIRE À L'INTENTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

CONTEXTE

La Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2002 consacrée aux enfants s'est achevée avec l'engagement des dirigeants et des gouvernements du monde entier de créer un monde meilleur pour les enfants. La démarche à suivre pour y arriver est décrite dans le document final intitulé « Un monde digne des enfants » qui contient :

- une « Déclaration » des principes fondamentaux et des objectifs
- un « Plan d'action » mondial

Une copie de ce document est disponible sur le site internet www.savethechildren.net.

Pour faciliter la mise en oeuvre du plan mondial, les gouvernements ont convenu de préparer des plans d'action nationaux en faveur des enfants d'ici la fin de 2003. Ces plans d'action nationaux décriront la manière dont les gouvernements oeuvreront pour atteindre les buts et les objectifs du plan mondial dans leurs pays respectifs.

Etant donné que les Plans d'action nationaux sont élaborés pour améliorer les conditions de vie des enfants et faire de leurs droits une réalité, il est essentiel que les enfants et les jeunes puissent participer à la conception et à l'élaboration de ces plans d'action nationaux. Les enfants sont les principales « parties prenantes » et leurs points de vue sur les objectifs les plus adéquats et le meilleur moyen de les atteindre doivent être considérés.

Mais de quelle manière la société civile doit-elle soutenir la participation des enfants et des jeunes dans le cadre du plan d'action national ? Pour répondre à cette question, Save the Children a décidé de demander à plus de 4500 enfants et jeunes de 14 pays différents ce qu'ils pensent que leurs gouvernements, la société civile et les jeunes devraient faire. Ce rapport est un résumé de *leurs* points de vue et comprend également leurs idées et suggestions sur la manière dont les gouvernements pourraient les impliquer au moment où ils s'apprêtent à élaborer les plans d'action nationaux.

L'information présentée dans ce rapport est un résumé du document complet intitulé « Préparer l'avenir d'un pays » disponible sur le site internet www.savethechildren.net. Des guides sommaires à l'intention du gouvernement et des jeunes sont également disponibles sur ces sites ou dans les bureaux de Save the Children.

POURQUOI IMPLIQUER LES JEUNES ?

Les enfants et les jeunes ont clairement indiqué qu'ils souhaitent être impliqués dans l'élaboration des plans d'action nationaux. Les principales raisons évoquées sont les suivantes :

- Les enfants et les jeunes sont directement visés par les plans et en sont les principales « parties prenantes ».
- Les enfants et les jeunes connaissent mieux leur condition d'enfant et sont donc à ce titre capables d'aider les gouvernements à mieux comprendre leurs problèmes.
- Les enfants ne sont pas tous les mêmes et les gouvernements doivent entendre les points de vue des différents groupes d'enfants.
- Les enfants ont le droit d'être consultés sur toutes les décisions qui les concernent (conformément à l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant).
- Les enfants et les jeunes peuvent – et désirent – prendre part à la mise en œuvre du plan d'action.
- Ils permettront de renforcer l'efficacité et l'impact du plan, contribuant ainsi à une plus grande réussite.
- Ceci contribuera à établir la démocratie et encouragera les enfants à assumer des responsabilités pour leur vie, leur communauté et leur société.
- Les enfants et les jeunes considèrent qu'ils ont une contribution appréciable à apporter au processus – de nouvelles idées et une perspective tournée vers l'avenir.

DE QUELLE MANIÈRE LA SOCIÉTÉ CIVILE PEUT-ELLE SOUTENIR LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES ?

La participation des enfants et des jeunes dans l'élaboration des plans d'action nationaux nécessite différents types de soutien, notamment :

- ◆ L'accès à l'information.
- ◆ L'accès aux ressources (y compris les ressources financières, les salles de réunion, les ordinateurs).
- ◆ La formation pour acquérir des compétences en matière d'animation, de promotion et de défense des droits, de négociation.
- ◆ La possibilité d'échanger des informations et des méthodes avec d'autres groupes d'enfants et de jeunes.

Les groupes de la société civile – les parents, les associations communautaires, les organisations non-gouvernementales, etc. – peuvent jouer un rôle important pour apporter ce soutien. Les enfants et les jeunes consultés ont avancés de nombreuses idées sur la manière dont la société civile pourrait les soutenir de façon bénéfique. Ces idées sont les suivantes :

- Un soutien moral et financier pour leur permettre de rester impliqués.
- Persuader le gouvernement que la participation des enfants et des jeunes est pratique et utile.

- Former les enfants pour permettre une participation maximale des enfants et des jeunes dans le processus d'élaboration du plan d'action national, par exemple, en offrant aux enfants et aux jeunes l'accès à de nouvelles compétences et connaissances qui leur permettront d'améliorer leur efficacité dans les consultations.
- Former les adultes des gouvernements pour leur permettre de surmonter leur réticence à la participation des enfants et des jeunes, les mettre en confiance et leur donner les compétences nécessaires pour encourager la participation des enfants.
- Soutenir le renforcement des capacités des organisations gérées par les enfants et les jeunes.
- Agir en qualité d'intermédiaire et de médiateur entre le gouvernement d'une part et les enfants et les jeunes d'autre part.
- Soutenir les recherches par leurs pairs (les enfants) pour obtenir des éléments qui pourront servir à la promotion et à la défense des droits.
- Produire des versions à l'usage des enfants des documents importants.
- Travailler avec les enfants et les jeunes pour faire un suivi des promesses faites par le gouvernement et le tenir responsable.
- Organiser des rencontres d'échange d'informations et de consultation avec les enfants et les jeunes.
- Aider les enfants et les jeunes à s'informer davantage sur la manière dont les gouvernements fonctionnent et à contacter l'interlocuteur approprié – qui, où et comment ?
- Prendre des mesures spéciales pour s'assurer que **tous** les jeunes sont impliqués dans les processus, y compris les jeunes handicapés, les enfants en dessous de 12 ans, les enfants des zones rurales et urbaines, les garçons et les filles, les enfants des conflits armés, les orphelins et les jeunes marginalisés.
- Comprendre que les expériences de participation ne sont positives que si elles se produisent dans un cadre de respect des intérêts des enfants et des jeunes, et si elles sont basées sur une participation réelle sans tentative de manipulation ou de stigmatisation des enfants ou des jeunes impliqués.
- Faire le suivi des consultations avec les enfants, les informer des progrès réalisés et de ce qui reste à faire.

DE QUELLE MANIÈRE LES ENFANTS ET LES JEUNES PEUVENT-ILS PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI DES PLANS D'ACTION NATIONAUX ?

L'élaboration des plans d'action nationaux est *le début* d'un processus de création d'un monde meilleur pour les enfants. Une fois élaborés, les plans d'action nationaux devront se traduire par des actions concrètes et faire l'objet d'un suivi régulier pour s'assurer qu'ils atteignent les objectifs visés. Les enfants et les jeunes souhaitent contribuer à la mise en œuvre des plans d'action nationaux et jouer un rôle dans le suivi de leurs succès ou de leurs échecs par rapport aux objectifs visés. Les groupes de la société civile pourraient les soutenir dans ce processus de la manière suivante :

- Aider à créer un groupe permanent représentatif des enfants et des jeunes, qui serait en contact permanent avec le processus des plans d'action nationaux.
- Inciter les enfants à travailler dans leurs propres organisations et dans d'autres organisations d'adultes à l'échelle communautaire ou nationale pour revoir et suivre la mise en œuvre à différents niveaux.

- Organiser régulièrement des forums d'information avec le gouvernement pour discuter des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action national.
- Informer régulièrement les enfants et les jeunes des progrès de la mise en œuvre.
- Organiser « des journées de suivi » afin de s'assurer que ce qui avait été convenu dans le plan d'action national a été effectivement mis en oeuvre.

LE RÔLE DE SAVE THE CHILDREN

Les programmes des pays de Save the Children et leurs partenaires locaux ont joué un rôle majeur dans la participation des enfants au processus de la Session Extraordinaire. Un grand nombre de ces programmes feront partie du processus de suivi afin de maximiser la participation des enfants. Une variété d'outils – y compris ces guides sommaires – ont été préparés pour apporter un soutien efficace à la participation des enfants dans le suivi au niveau national et régional.

Pour plus d'informations sur le travail de Save the Children dans votre pays, veuillez contacter

L'UNICEF et d'autres ONG pourront également vous aider dans ce processus.